

209C1358  
FR0000039638-FS0644

4 novembre 2009

**Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention**  
**(article L. 233-7 du code de commerce)**

**DUC LAMOTHE PARTICIPATIONS**

(Euronext Paris)

- 1 - Par courrier reçu le 3 novembre 2009, la société par actions simplifiée Foncière des Jéromis Associés (1) (7, place des Ternes, 75017 Paris), a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 octobre 2009, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 1/3, 50% et 2/3 du capital et des droits de vote de la société DUC LAMOTHE PARTICIPATIONS, et détenir 306 618 actions DUC LAMOTHE PARTICIPATIONS représentant autant de droits de vote, soit 87,11% du capital et des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition de 306 618 actions DUC LAMOTHE PARTICIPATIONS hors marché, auprès de la société Immtel, aux termes d'un protocole conclu le 14 octobre 2009.

- 2 - Par ce même courrier, la société Foncière des Jéromis Associés a déclaré, conformément à l'article L. 233-7 du code de commerce :
- « que l'acquisition des 306 618 actions DUC LAMOTHE PARTICIPATIONS a été financée par un emprunt souscrit auprès de la société Paprec Group ;
  - qu'elle agit seule ;
  - qu'elle a d'ores et déjà acquis le contrôle de la société DUC LAMOTHE PARTICIPATIONS puisqu'elle détient 306 618 actions de la société DUC LAMOTHE PARTICIPATIONS, représentant 87,11% du capital social et des droits de vote de celle-ci ;
  - qu'elle envisage de procéder à des achats d'actions de la société DUC LAMOTHE PARTICIPATIONS par la mise en œuvre d'une offre publique d'achat simplifiée conformément à la réglementation en vigueur ;
  - qu'elle envisage de réorienter l'activité sociale de DUC LAMOTHE PARTICIPATIONS pour constituer une foncière avec une forte prédominance « verte », comprenant principalement des actifs immobiliers dits « classés » au sens de la réglementation environnementale ou des actifs liés au développement durable ;
  - qu'elle envisage de modifier les statuts de DUC LAMOTHE PARTICIPATIONS et de fusionner avec cette dernière au plus tard le 31 décembre 2009 ;
  - qu'elle envisage de renouveler entièrement le conseil d'administration de la société DUC LAMOTHE PARTICIPATIONS. »

- (1) Société dont le capital est détenu à hauteur de 50% par la société BM Invest (elle-même contrôlée par Monsieur Claude Solarz), par M. Jean-Luc Petithuguenin à hauteur de 47,5% et par la société PH Finance à hauteur de 2,5%.
- (2) Sur la base d'un capital composé de 352 000 actions représentant autant de droits de vote.